

Le tourisme religieux et le patrimoine

Luc Noppen et Lucie K. Morisset

Volume 22, numéro 2, été 2003

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1071600ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1071600ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0712-8657 (imprimé)

1923-2705 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Noppen, L. & Morisset, L. K. (2003). Le tourisme religieux et le patrimoine. *Téoros*, 22(2), 69–70. <https://doi.org/10.7202/1071600ar>

Le tourisme religieux et le patrimoine

Luc Noppen et Lucie K. Morisset

Depuis la fin de la Seconde Guerre, l'industrie touristique s'est métamorphosée, tant par l'explosion des clientèles (Bauer, 1993) et des destinations que par le développement de nouveaux créneaux, dont les créneaux thématiques. Parmi ceux-là, le *tourisme religieux* – mise en marché systématisée des séculaires pèlerinages – vise une clientèle sélectionnée attirée dans des « lieux saints » en vertu des pratiques de la tradition religieuse à laquelle elle adhère. Ce tourisme se fonde d'abord sur une dévotion à la mémoire – animée par exemple par la sépulture d'un saint, le berceau du Prophète, le lieu d'éclosion d'une tradition religieuse ou d'apparition d'une figure légendaire – sans toutefois s'arrimer conceptuellement au site ou à l'objet qui ne sont que l'écrin de la dévotion : c'est pourquoi de tels sièges/objets d'événements sanctifiés font régulièrement place à des ensembles nouveaux, plus adaptés à la célébration mise en marché du tourisme religieux (la basilique de la Nativité, la mosquée de la Mecque, par exemple).

À l'opposé, la mise en tourisme du *patrimoine religieux* prend appui sur des *monuments*, c'est-à-dire précisément sur des objets (sites, ensembles architecturaux, œuvres d'art, etc.) qui intéressent plutôt en vertu de valeurs culturelles élargies ; dans la plupart des cas, la « patrimonialisation » est précisément advenue lors de la désaffectation d'une fonction religieuse qu'elle a en quelque sorte sublimée. Certes forgé par un culte d'essence chrétienne, le patrimoine occidental n'en est pas moins un culte *de la trace* (Babelon et Chastel, 1994:13) : le monument auquel s'arrime la patrimonialisation (en l'occurrence, la constitution du patrimoine religieux) naît de la considération archéologique des artefacts, par-delà leur fonction ou leur utilité. La Révolution a ainsi fait des cathédrales de France des *traces* du parcours historique de la nation en devenir ; le reste de l'Occident a fait de même, en institutionnalisant un patrimoine fait d'objets de mémoire, par définition consacrés, valorisés et aujourd'hui mis en tourisme comme les traces matérielles et forcément laïques d'un héritage commun.

À la fois substance et fruit d'un tourisme à saveur culturelle, ce patrimoine religieux occidental – vaste corpus pluriconfessionnel de cathédrales, d'églises, d'abbayes, de monastères, de calvaires, de croix de chemin et d'autres œuvres d'art sacré dispersés dans les musées –, tout en évoquant en soi l'âge et l'envergure de la tradition religieuse chrétienne, s'impose ponctuellement, monument après monument, par des qualités artistiques et/ou historiques soumises au jugement (basé sur une éducation) du visiteur dont on appelle l'appréciation (ou la délectation). Il y a bien ici et là un service ecclésial (une messe dans la chapelle d'axe) ou quelques religieux qui fréquentent ou habitent les sites (des religieuses remplacent ainsi les béguines de Bruges) ; mais même dans les pays qui ont toujours connu une piété profonde (Italie, Espagne, Portugal et Amérique latine), la décroissance rapide du personnel religieux et l'érosion des traditions cultuelles n'influent qu'in-

directement sur la fréquentation culturelle du patrimoine en question. Elles ne causent en fait que son expansion. Car alors que, seuls, les adhérents du culte parviennent de moins en moins à subvenir au maintien des objets culturels, la perception laïque des monuments et, partant, leur reconnaissance patrimoniale a eu pour effet d'engager collectivités et gouvernements, souvent avec des moyens considérables (France et Québec, par exemple), dans la mise en valeur de ces « biens d'Églises ». Biens d'Églises, en effet, car dans plusieurs pays les Églises sont demeurées propriétaires, notamment de lieux dont l'investissement imaginaire (et la conservation) est pourtant passé de la pratique de collectives croyantes de plus en plus réduites à l'attachement laïque de collectivités publiques dont les membres croissent forcément.

Cependant, depuis le début des années 1980, l'Occident a vu apparaître un tourisme religieux nouveau genre. Née de la quête d'expériences spirituelles en dehors du cadre des Églises établies, cette tendance a vite attiré la considération attentive, justement de ces Églises qui ont compris le potentiel d'intégrer les artefacts (le patrimoine) à l'idée, antérieure (voire antithétique) à la patrimonialisation, d'user de l'objet à des fins prosélytiques pour réanimer leur mission d'évangélisation en déclin. *Grosso modo*, il s'agit d'interpréter sites, monuments et œuvres d'art à la lumière de la doctrine et dans le but avoué d'évangéliser. Cette volonté est très manifeste chez l'Église catholique romaine, dont la désaffectation ravage les personnels et la fréquentation.

Le Conseil Pontifical de la Culture a ainsi proposé une *Pastorale de la culture*¹ :

Dans le contexte du développement du temps libre et du tourisme religieux, certaines initiatives permettent de sauvegarder, restaurer, mettre en valeur le patrimoine culturel religieux existant, comme aussi de transmettre aux générations nouvelles les richesses de la culture chrétienne, fruit d'une harmonieuse synthèse entre la foi chrétienne et le génie des peuples. Dans ce but, il semble souhaitable d'en promouvoir et encourager un certain nombre : introduire la pastorale du tourisme et du temps libre et la catéchèse à travers l'art, parmi les activités spécifiques des diocèses 2.

L'idée se résume à mettre à profit l'appréciation et la fréquentation d'un nombre croissant de touristes, non à des fins d'éducation culturelle ou de diffusion de la mémoire d'un héritage commun – certes, ce ne serait peut-être pas du ressort des Églises –, mais plutôt dans l'espoir de réanimer les croyances et le culte. Ainsi, comme bien d'autres, le diocèse d'Angers a mis sur pied :

[...] la Pastorale du tourisme qui poursuit un objectif d'évangélisation par l'animation, la présentation et le commentaire du patrimoine religieux. Elle a pour objectif de développer des formations de guides pour les visites dans les principales agglomérations et dans les circuits d'églises accueillantes³.

Selon le Conseil Pontifical, ces guides devront être issus « d'organisations de guides catholiques capables de fournir aux touristes un service culturel de qualité animé par un témoignage de foi », une telle initiative pouvant simultanément contribuer à créer des emplois pour les jeunes (paroissiens ?). Rien à voir, donc, avec les formations des guides et des conférenciers au sein des facultés ou des écoles (d'histoire, d'art, d'architecture, etc.) ni avec celles offertes par certains services nationaux des monuments historiques (en France, par exemple) animés par la valeur collective du patrimoine et dévolus à une valorisation conséquente de la mission de l'État en cette matière. Le but de la Pastorale du tourisme est clair : « Cherchons à aider [les touristes] à passer de l'admiration à l'adoration, du culturel au cultuel, de l'art à la Foi⁴ ». Les diocèses pratiquent donc une catéchèse artistique en proposant que « L'architecture et la décoration de nos églises parlent de Dieu et ne peuvent être comprises sans référence à l'occupant principal et légitime des lieux : le Seigneur ». Paroissien ou engagé, le guide devient donc missionnaire auprès du touriste qu'il cherche à recruter.

On ne peut qu'applaudir ce ressourcement de l'Église catholique romaine à l'appréciation artistique qui motiva sa tradition de mécénat ; on pourrait aussi saluer son intention d'intégrer à sa pastorale et à sa stratégie de recrutement de nouvelles clientèles attirées par l'art et l'architecture. Peut-être cela ralentira-t-il effectivement la désaffectation d'un certain nombre de monuments tout en contribuant à l'éducation aux arts. Mais le problème se pose autrement.

En dehors de toute considération religieuse, il semblait aller de soi que les États occidentaux, en principe laïques, devaient investir dans la conservation et la mise en valeur d'un patrimoine religieux perçu comme un héritage culturel – et tout se passait jusqu'ici comme si, inévitablement, l'ensemble des biens d'Églises deviendrait « du patrimoine ». Dans ce contexte, la volonté des Églises – sans doute légitime – de réserver les monuments religieux à l'animation de la Foi pourrait ne sembler être qu'un épiphénomène. Mais le « bien collectif » est manifestement mis en péril par le réinvestissement religieux du patrimoine : on sait bien que tout visiteur peut être interdit d'accès dans le lieu d'un culte dont il n'épouse pas les croyances ou dont il ne respecte pas le « profil-type » (une mosquée pour les non musulmans, une abbaye pour les femmes, par exemple). Puis, des actions et des déclarations récentes laissent songer quant à l'attitude des pouvoirs publics (laïcs) et quant à leur conception du « bien collectif » en question. Ainsi, la Recommandation 1481 (adoptée le 9 novembre 2000) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe⁵, tout en reconnaissant le caractère universel du patrimoine bâti religieux, « estime approprié de reconnaître la dimension religieuse comme faisant partie du patrimoine culturel ». Puis, évoquant le cas des anciens pays communistes de l'Europe, le conseil recommande la « restitution des biens religieux aux Églises » et celle « des biens fonciers autrefois réservés à leur entretien ». Aux communautés religieuses ainsi consolidées, le Conseil de l'Europe recommande enfin :

[...] de s'appuyer sur leur longue tradition d'amour de la beauté et de l'artisanat d'art, sur leur tradition musicale, d'accueil des pèlerins, d'hospitalité, pour inaugurer une nouvelle forme de tourisme fondée sur la compréhension de la spiritualité et du rôle que jouent les valeurs intangibles du patrimoine culturelvi.

C'est sans doute dans cet esprit que le Gouvernement du Québec subventionne généreusement la Fondation du patrimoine religieux du Québec, qui n'utilise les fonds de l'État que pour restaurer des bâtiments maintenus ouverts au culte et destine une partie des fonds publics à la restauration de pièces de mobilier liturgique pareillement en usage. Cette mise en abîme culturelle du patrimoine religieux s'ajoute à l'emprise qu'exercent sur certains sites quelques organismes – par exemple, la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec, créée en 1984 et reconnue par l'Archevêché de Québec comme l'intervenant de l'Église dans le monde du tourisme – pour contraindre

l'accès et l'expression laïque des églises, conditions essentielles de leur consécration patrimoniale.

Mais à ce qui pourrait n'être qu'une confusion entre l'Église et l'État, il y a peut-être encore plus qu'une question d'argent (l'investissement public dans la conservation) ou de sémiologie du patrimoine. Car que ce soit au plan de la fréquentation, au plan de l'éducation culturelle ou, en bout de course, au plan de la conservation (motivée par l'affection collective) des monuments, l'usage pastoral ou l'interprétation prosélytique – soutenus ou non par l'État – des artefacts religieux à destination de clientèles touristiques soulève plusieurs interrogations.

Si la pastorale s'arrime aux artefacts (utilisés ou non par le culte), l'appropriation de ceux-ci par une minorité de pratiquants – en supposant que l'on puisse imposer qu'ils soient les seuls interprètes légitimes de ce patrimoine – engendrera des programmes de mise en valeur peu compatibles avec une fréquentation laïque (les « Feux Sacrés » de la cathédrale Notre-Dame à Québec, par exemple : « Une histoire de Foi [...] [qui] enveloppe le spectateur dans une ambiance presque mystique⁷ »).

Au demeurant, les artefacts patrimoniaux sont par définition polysémiques ; il n'est pas évident que la pastorale chrétienne y trouve les meilleurs outils de communication ou de dévotion, d'où un danger de sélection, de remplacement ou de mise à l'écart, comme cela est le fait du tourisme religieux et comme cela a été le cas à plusieurs époques de l'histoire de l'Église (Iconoclasme, Ambonoclasme, destruction de monuments).

Enfin, l'inadéquation entre message et clientèles, sans doute partiellement attribuable à une certaine incompréhension de l'esprit du temps, a déjà condamné plusieurs Églises de tradition chrétienne à disparaître (avec ou sans leurs biens). Comment ces mêmes Églises pourraient-elles s'avérer efficaces dans la mise en marché touristique, d'autant que leur idéal bat en brèche les originalités régionales dont se régalaient les touristes dans un contexte de mondialisation ?

Ou comment la poule aux œufs d'or des uns met en péril le patrimoine de tous les autres.

Luc Noppen, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain, et **Lucie K. Morisset** sont tous deux historiens d'architecture et professeurs au Département d'études urbaines et touristiques à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM.

Notes

- 1 http://www.intratext.com/IXT/FRA0263/_PO.htm.
- 2 Id.
- 3 <http://catholique-angers.ccf/site/185.html>.
- 4 http://catholique-tours.ccf.fr/annonce_de_la_foi/pastorale_tourisme.htm.
- 5 <http://assembly.coe.int/Documents/adoptedText/ta00/FREC1484.htm>.
- 6 Id.
- 7 http://www.patrimoine-religieux.com/ndq/ndq_fr08.html.

Bibliographie

- Bauer, M. (1993), « Tourisme religieux ou touristes en milieux religieux. Esquisse d'une typologie », *Cahier Espaces*, n° 30, août, p. 27-37.
- Babelon, Jean-Pierre, et André Chastel (1994), *La notion de patrimoine*, Paris, L. Lévi.